

LES MODES DE PRISE EN CHARGE POUR UN PATIENT DIABÉTIQUE DE TYPE 2

	Trajet de démarrage diabète (TDD)	Trajet de soins diabète (TDS)	Programme restreint « éducation et autogestion »	Convention diabète
Critères d'inclusion	Dès la pose du diagnostic d'un diabète de type 2, hors trajet de soins ou convention. Obligation d'avoir un DMG.	Contrôle insuffisant sous ADO OU 1 à 2 injections/Jour (insuline/incrétines)	1 injection d'insuline ou incrétine par jour, cumulable avec le TDD	> 2 injections/jour
Modalité pratique	Attestation des codes : 400374 pour MG à l'acte 400396 pour MG au forfait	Contrat signé par le patient+MG+diabéto à envoyer au RML/mutuelle du patient	Formulaire MG à envoyer au RML/mutuelle du patient	Demande introduite par le diabétologue
Forfait pour le MG	25 €/an	107 €/an	0	0
Ticket modérateur	Non	Oui Consultations MG/MS remboursées	Non	Non
Séances d'éducation	4 séances/an à répartir en individuel ou en groupe	5 séances/an à répartir en individuel ou en groupe	Non mais cumulable avec TDD	Géré via centre de convention diabète
Consultations diététiques	2 séances/an entièrement remboursées	2 séances/an entièrement remboursées	2 séances/an entièrement remboursées	2 séances/an entièrement remboursées
Consultation podologie	2 séances/an entièrement remboursées	2 séances/an entièrement remboursées	2 séances/an entièrement remboursées	2 séances/an entièrement remboursées
Examen buccal	1x/an entièrement remboursé	1x/an entièrement remboursé	Non	1x/an entièrement remboursé
Matériel d'autocontrôle	Non	1 glucomètre/3 ans + 100 lancettes/6 mois + 100 tigettes/6 mois	1 glucomètre/3 ans + 100 tigettes/an + 100 lancettes/an	Délivré par le centre de convention diabète
Obligations MG	Responsable prescriptions, enregistrement objectifs, suivi, coordination des soins avec RML	Mode de vie sain + suivi régulier + contrôles annuels complications. Coordination des soins avec RML	MG gère seul le diabète. Renouvellement si HbA1c < 7,5%. Sinon, orienter vers TDD/TDS.	/
Accès simplifié à certains médicaments	Oui + accord Mut pour les GLP-1 (indiquer TDD sur prescription)	Oui + accord Mut pour les GLP-1 (indiquer TDS sur prescription)	Oui + accord Mut pour les GLP-1, si cumulé avec un TDD	Oui + accord Mut pour les GLP-1 (indiquer CD sur prescription)